

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07 novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le sept novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de LE THEIL dûment convoqué, s'est réuni en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de M. Benoît SIMONIN, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 octobre 2023

Etaient présents : Mmes BARTHELAT épouse MÉRITÉ Valérie, BLONDIN Sabine, FERRANDON Sylvie, ROBIN Lydie, MM. MAZET Pierre, MELLOUX Olivier, ROUSSET Francis, SIMONIN Benoît, TOURRET Benoît, VOYER Denis.

Excusé : M. BOULIGNAT Florian

Secrétaire : M. VOYER Denis

N° 2023-038-06 -

MODIFICATION DU DISPOSITIF CONVENTIONNEL DE PARTAGE DE LA PART COMMUNAL DE TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES :

La suppression de la taxe d'habitation a eu un impact sur la convention de partage établie en 2008 et modifiée en 2016, relatif à la mise en place du dispositif de solidarité entre les communes de l'ancienne communauté de communes. Afin de corriger l'incidence du reversement de la part départementale sur la taxe foncière sur les propriétés bâties par les communes, il est proposé de modifier la rédaction de certains articles de la convention conclue le 16 décembre 2016, notamment les articles 1.3 et 2.1. Le projet d'avenant est approuvé.

N° 2023-039-06-

ZONES D'ACCELERATION DES ENR (implantation d'installations de production d'énergie renouvelables) :

La loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 impose la création de ces zones dans chaque département. Chaque commune peut anticiper ces implantations en les identifiant. La communauté de communes devra ensuite se prononcer sur une cartographie reprenant l'ensemble des projets communaux. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **NE PROPOSE PAS de zone d'accélération des EnR** pour les motifs suivants :
- Toute la commune est exploitée au niveau agricole et il n'existe pas de terrain libre
 - Présence de trois monuments historiques sur la commune inscrits à l'ISMH (Eglise, château de Fontariol, château du Max)
 - Projet éolien en cours sur la commune avec un avis défavorable de Mme la Préfète de l'Allier
 - Habitat dispersé
 - Les projets photovoltaïques au sol nécessitent une grande surface inexistante sur la commune mais quatre déclarations préalables pour des panneaux photovoltaïques en toiture ont été déposées entre janvier 2022 et août 2023, notamment sur des hangars agricoles.
 - Un méthaniseur d'une puissance de 250 kWh est déjà en service au lieu-dit « Larvéron ».

N° 2023-040-06-
CUMA DU LAC : INSTALLATION D'UN PONT BASCULE SUR UNE
PARCELLE COMMUNALE

Dans les réunions précédentes a été adopté le projet d'installation d'un pont bascule par la CUMA DU LAC (Coopérative d'utilisation de matériel agricole en commun) sur une partie du terrain communal cadastré ZX n° 107, situé aux abords de la salle polyvalente. Il convient donc de déterminer le mode de disposition de ce terrain : convention d'occupation ou vente du terrain à la CUMA.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

- Décide de mettre à disposition gratuitement une partie d'environ 1500 m2 de la parcelle cadastré ZX n° 107 appartenant à la commune, pour l'installation d'un pont bascule
- Décide de faire border ce terrain
- Autorise la CUMA du Lac à effectuer les travaux d'installation du pont bascule et des divers raccordements
- Dit qu'une convention sera élaboré afin de déterminer les conditions d'occupation.

N° 2023-041-06-
NOEL DES AGENTS 2023 – CHEQUES CADH'OC ET BON D'ACHAT

Par délibération N° 2023-034-05 du 12 septembre 2023, il a été accordé à chaque agent communal des chèques cadeaux d'une valeur de 200 € (170 € en chèque CADHOC et un bon cadeau de 30 € à valoir chez un commerçant de la commune).

M. le Maire indique qu'un montant de 180 € (au lieu de 170 € l'année précédente) peut être attribué sans charges sociales et il propose que le complément (20 €) pourrait prendre la forme d'un bon d'achat à l'Union Commerciale de Saint-Pourçain-sur-Sioule, offrant un panel d'une soixantaine de commerçants, les commerces de la commune se raréfiant. Cette décision est adoptée.

N° 2023-042-06-
REPAS DES AINES - BONS CADEAU DE L'UNION COMMERCIALE ST
POURCAIN - COLIS

Depuis de nombreuses années, un repas est offert aux aînés de la commune.

Depuis 2014, un bon d'achat chez un commerçant du Theil est attribué à chaque aîné à partir de 70 ans qui ne peut pas participer au repas. Cette opération est reconduite mais considérant la rareté des commerces dans la commune, M. le Maire propose que les bons proviennent de l'Union Commerciale de Saint-Pourçain-sur-Sioule. A l'unanimité, le conseil municipal :

- DECIDE l'organisation d'un repas au profit des aînés de la commune chaque fin d'année
- DIT que toutes les personnes à partir de 65 ans sont conviées, ainsi que leurs conjoints
- DECIDE d'attribuer **un bon cadeau de 25 €** de l'Union Commerciale de Saint-Pourçain-sur-Sioule, à toute personne **de 70 ans et plus**, qui n'a pas participé au repas
- DIT qu'un colis d'environ la même valeur sera attribué aux personnes hospitalisées ou en maison de retraite

N° 2023-043-06-

CREATION D'UNE AGENCE POSTALE COMMUNALE

Les services de la Poste ont indiqué à M. le Maire que « La Petite Epicerie du Theil », relais postal, a manifesté sa volonté de fermer ce service le vendredi 10 novembre 2023.

Faute d'une autre solution dans l'immédiat, le conseil municipal souhaite conserver une présence postale sur la commune et s'engager dans la création d'une agence communale, point d'accueil de la poste géré par un agent.

M. le Maire présente les modalités de cette installation :

- Mise à disposition du personnel communal et d'un local
- Signature d'une convention de partenariat de 9 ans (avec possibilité de résiliation par exemple pour l'installation d'un relais postal dans un commerce)
- Fourniture de l'équipement complet par la Poste (mobilier, informatique, matériel postal et îlot numérique en libre-service, coffre, installation sûreté si nécessaire)
- Allocation mensuelle de 1 284 €/mois versée à la commune et réévaluée chaque année avec une prime d'installation de 3 000 € TTC
- Formation de 2 agents par la Poste (titulaire + remplaçant)
- Possibilité de financement des travaux éventuels à hauteur de 50 % (ou 80 % avec la subvention DETR)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE la demande de création d'une AGENCE POSTALE COMMUNALE**
- **AUTORISE M. le Maire à signer la convention à intervenir.**

QUESTIONS DIVERSES :

LOCATION DU BÂTIMENT PLAMENDON :

M. le Maire indique que la demande de location d'un particulier pour ce bâtiment a été annulée. Il n'y a donc pas lieu de délibérer.

EPICERIE :

Les associées de « La Petite Epicerie du Theil » ont refusé le rendez-vous proposé par M. le Maire pour faire le point sur leur situation.

EGLISE : VISITE DE LA DRAC

Hugo Théoleyre, ingénieur du Patrimoine et Nadège Favergeon, conservatrice des monuments historiques, ont procédé à la visite de l'Eglise, notamment pour ses peintures murales, le 11 septembre 2023. Le compte-rendu relate de nombreuses dégradations dues certainement à la présence d'humidité mais indique un bon état sanitaire extérieur de l'Eglise. Il est préconisé en priorité une étude avec devis pour les peintures de l'absidiole sud et la mise en œuvre de mesures conservatoires.

BROYEUR D'ACCOTEMENT

Le broyeur en copropriété avec la commune de Lafeline nécessite de plus en plus de réparation. Il est envisagé son remplacement par un matériel neuf. L'avis de la commune de Lafeline est attendu.

CIMETIERE

Suite aux problèmes d'eau récurrents, il apparaît que plusieurs sources se croisent au niveau de la croix centrale. Un devis est demandé pour des drainages et le creusement d'un puits.